

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.691.002.1 DU 10 SEPTEMBRE 1993

Trieuses pondérales NG et JARRIER modèle TP

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 80-654 DU 7 AOUT 1980 REGLEMENTANT LA CATEGORIE INSTRUMENTS DE MESURE : TRIEUSES PONDERALES AUTOMATIQUES.

FABRICANT

Société ERECA NG, Cessia par Saint Jean d'Etreaux, 39160 Saint Amour.

Ateliers relais, route de la Gare, 01270 Coligny.

CARACTERISTIQUES

Les trieuses pondérales NG et JARRIER modèle TP sont destinées au tri, au contrôle d'objets (préemballages, sacs, caisses, ...) en fonctionnement continu et sont constituées par :

1° Un dispositif d'amenée des objets sur l'unité de pesage au moyen d'un transporteur à bande.

2° Une unité de pesage comprenant :

– un dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge à bande ou à rouleaux dont le support sollicite le dispositif équilibreur et transducteur de charge.

– un dispositif électronique de mesure et d'asservissement incluant :

- un dispositif indicateur numérique dont les parties matérielle, mesure et affichage sont identiques à celles du dispositif électronique de mesure et d'asservissement ADN PESAGE, modèle VELOCE D approuvé par la décision n° 89.1.06.644.1.3 du 20 décembre 1989 (1),

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 4 capteurs à jauges de contrainte travaillant en flexion, faisant l'objet

d'une autorisation d'établissement de fiches techniques, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique et respectant les conditions suivantes :

- $Z_a = 415 \Omega \pm 15 \Omega$
- $Z_s = 350 \Omega \pm 5 \Omega$
- $U \leq 20 V$
- $n_{max} \geq 3 000$
- $E_{max} \geq (Max + T_0)/4$, où T_0 représente la valeur du tirage à vide,
- $E_{min} \leq T_0/4$, où T_0 représente la valeur du tirage à vide,
- $e_{min} \leq e/2$, où e représente l'échelon de vérification de la doseuse pondérale,
- $S U e/4 \cdot E_{max} \geq 1,3 \mu V$, où S est la sensibilité exprimée en mV/V , U la tension d'alimentation du capteur exprimée en V , E_{max} exprimée en kg et e en g .

2° Des dispositifs identiques à ceux équipant le dispositif électronique de mesure et d'asservissement ADN PESAGE modèle VELOCE D pour doseuses pondérales, mais adaptés à l'utilisation de trieuses pondérales, dont notamment un dispositif de prédétermination de valeurs de masses qui correspondent aux valeurs des points de tri et un dispositif automatique d'impression des résultats d'une séquence de tri en fin de séquence.

4° Les dispositifs suivants :

- dispositif de tri permettant la séparation physique des différentes classes d'objets (option),
- dispositif de mise à niveau,
- dispositif indicateur de niveau.

Les caractéristiques métrologiques des trieuses pondérales NG et JARRIER modèle TP sont les suivantes :

- $30 kg \leq Max \leq 60 kg$
- $Min = 20 kg$
- nombre d'échelons : compris entre 500 et 3 000

(1) Revue de Métrologie, décembre 1989, page 1577.

- températures d'utilisation : de $-10\text{ }^{\circ}\text{C}$ à $+40\text{ }^{\circ}\text{C}$
- cadence : selon la nature des objets, elle peut atteindre 800 objets/minute.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

Identification du fabricant

Marque, modèle, type, numéro de série de l'instrument

Numéro et date de la décision d'approbation de modèle

Max = ...

Min = ...

Un = ...

Cadence(s) de fonctionnement

d = ...

Températures limites d'utilisation

Tension et fréquence d'alimentation électrique.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive des trieuses pondérales NG et JARRIER modèle TP est effectuée :

- soit en 2 phases (la première en atelier, la seconde au lieu d'installation),
- soit en une phase au lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'indus-

trie, de la recherche et de l'environnement de Franche-Comté et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

Lorsqu'une trieuse pondérale NG et JARRIER modèle TP n'est pas destinée à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié, elle est dispensée de vérification primitive.

ANNEXES

Schéma de la face avant du dispositif VELOCE D n° 6013-1.

Vue arrière du dispositif VELOCE D avec dispositif de scellement n° 6013-2.

Schéma de l'ensemble dispositif récepteur de charge/capteurs n° 6013-3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

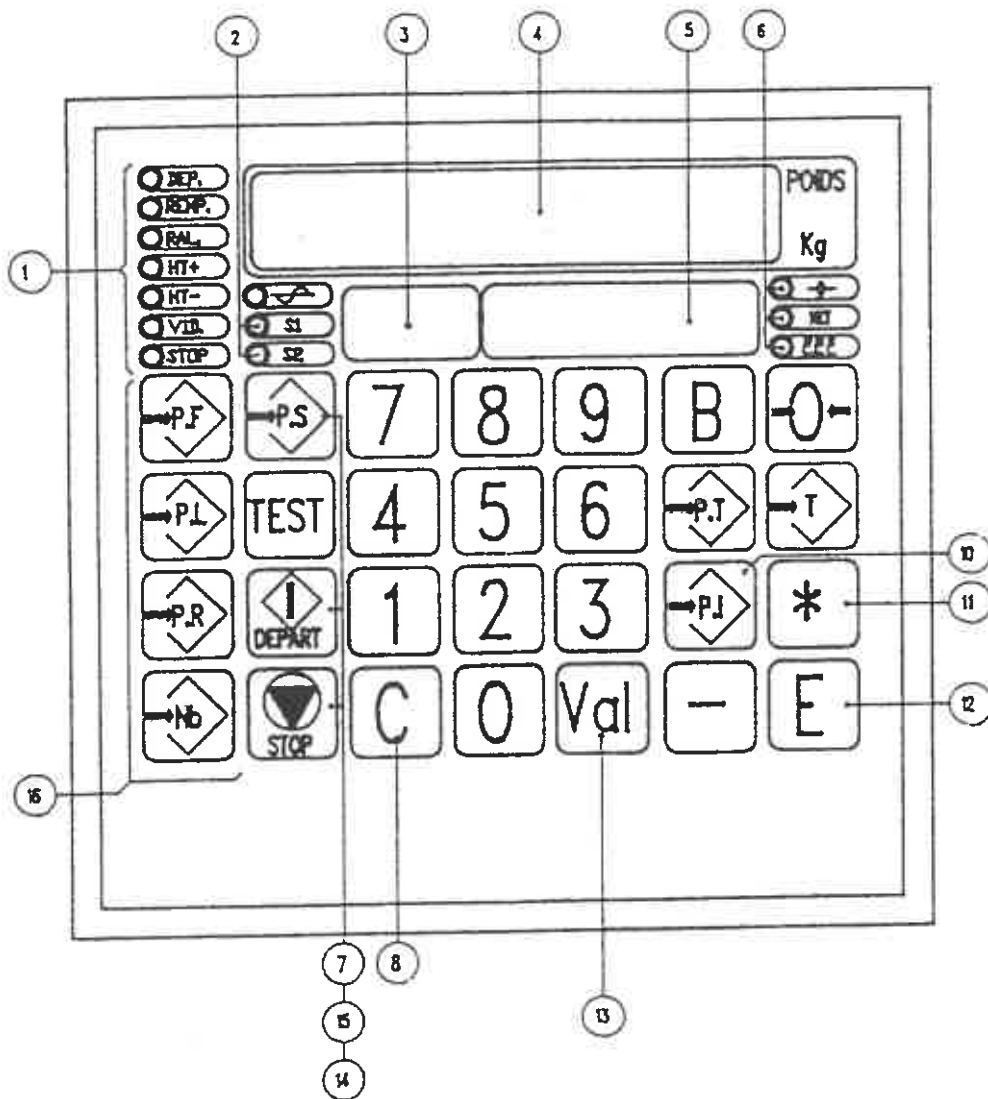
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 6013-1

TRIEUSES PONDERALES NG ET JARRIER TP

La face avant du dispositif "VELOCE D"



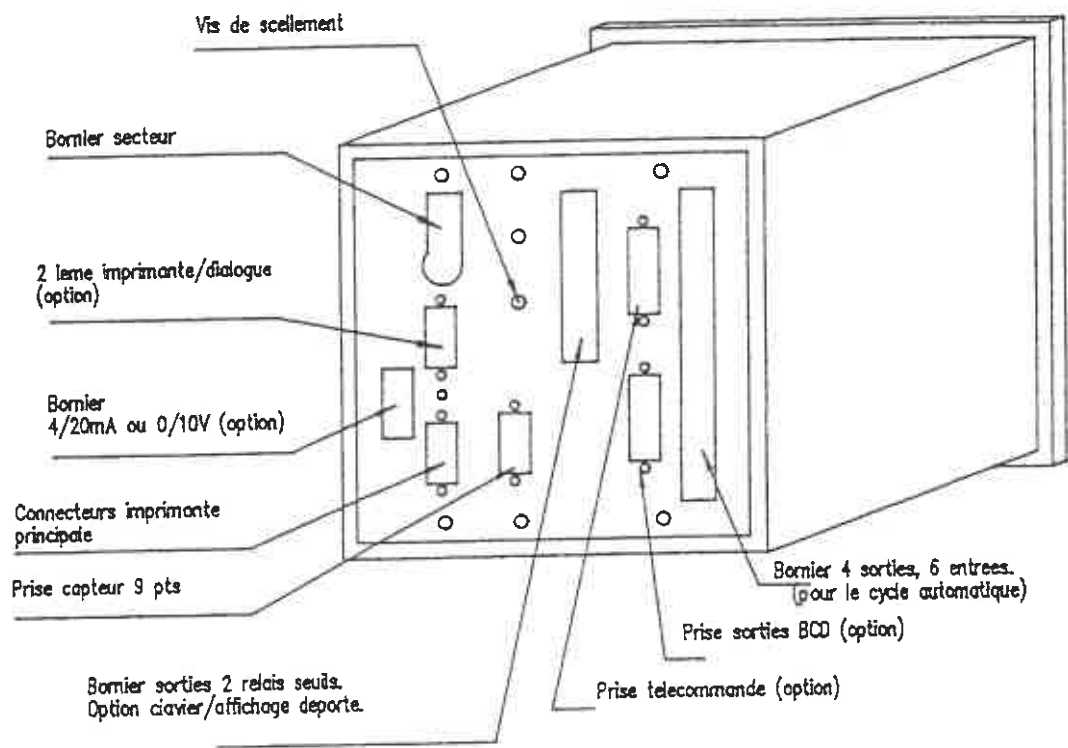
- | | |
|--|---|
| 1) voyants indicateurs de suivi du cycle | 10) touche menu paramètres d'impression |
| 2) voyants signalant l'état des relais de seuils | 11) touche menu fonctions d'impression |
| 3) fenêtre de dialogue gauche | 12) touche pour sortir de la campagne en cours |
| 4) fenêtre d'affichage du poids | 13) touche validation ou circulation dans menus |
| 5) fenêtre de dialogue droite | 14) touche arrêt dans le cycle |
| 6) voyants signalant l'état du pesage | 15) touche départ campagne ou départ cycle |
| 7) touche menu paramètres de seuils | 16) bloc de touches paramètres de cycle |
| 8) touche d'échappement menu ou introduction codes secrets | |



■ N° 6013-2

TRIEUSES PONDERALES NG ET JARRIER TP

Vue arrière du dispositif "VELOCE D" avec dispositif de scellement



■ N° 6013-3

TRIEUSES PONDERALES NG ET JARRIER TP

Schéma de l'ensemble dispositif récepteur de charge/capteurs

